

ÉTUDES DE FAISABILITÉ



OBJET

Avant d'entreprendre un projet de réhabilitation ancien, de nombreux propriétaires (privés ou collectivités locales) s'interrogent sur la faisabilité technique ou financière de leur opération.

SOLIHA Charente réalise depuis plus de 40 ans des études de faisabilité technique et financière préalables à la décision de réhabilitation.

la réalisation des travaux (dans le cas d'une réhabilitation ou d'une création de logements locatifs) et les conditions de remboursement d'un prêt qui complètera le financement du projet

- ↳ D'un bilan d'exploitation (pour les propriétaires bailleurs) sur la durée des engagements pris, qui a pour vocation d'intégrer les charges (remboursements d'emprunt, taxe Foncière et assurance, provisions pour travaux, vacance ou impayés éventuels) et les recettes (loyers et aides financières).

DESCRIPTIF

Ces études sont constituées :

- ↳ D'un croquis présentant l'état actuel de l'immeuble,
- ↳ D'une esquisse présentant des possibilités d'aménagement compatibles avec les aides financières en vigueur,
- ↳ D'un descriptif sommaire des travaux à réaliser,
- ↳ D'une estimation de l'enveloppe des travaux à réaliser,
- ↳ D'une évaluation financière mentionnant les aides susceptibles d'être mobilisées, les estimations des loyers qui pourraient être pratiqués après

COUT

Le coût de cette étude de faisabilité technique et financière peut être pris en charge par une collectivité, l'État ou le Conseil Départemental, selon le lieu d'implantation de l'immeuble (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ou Programme d'Intérêt Général)

En dehors de ces programmes, cette prestation est à la charge du propriétaire



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Vous pouvez contacter :

Laura AUCLAIR

l.auclair@solihha.fr / 05-45-95-62-02